OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SÉNAT.

VENDREDI, 8 mars 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents: l'hon. J. H. Plauché lieut. Gouverneur et président du Sénat,

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Chambs, Clark, Cole, Dannoy, Drew, Durfour, Duncan, Gardere, Harrison, Hereford, Lacoste, Maury, Peck, Phillips, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman et Waddill.

M. Lasosa, secrétaire pour du Gouverneur, informe le Sénat que le Gouverneur a approuvé et signé les bills et résolutions du Sénat qui suivent:

"Acte pour allouer une compensation aux jurés dans la 4me district judiciaire."

"Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour établir une maison de correction et maison de réforme dans la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour pourvoir au paiement de certaines dépenses faites pour la librairie de l'Etat."

Et:

"Résolution relative à la grande levée dans la paroisse de la Pointe-Coupée."

L'assistant-secrétaire demande le concours de la Chambre aux bills et résolutions du Sénat qui suivent.

"Acte pour venir au secours de R. M. Doughty de la paroisse d'Avoyelles."

"Acte relatif à la compagnie du chemin de fer de la N. Orléans et de Carrollton."

"Acte pour constituer le peuple de la ville de la Nouvelle-Orléans, relatif à la réunion des trois municipalités de ladite ville, et une seule corporation."

"Acte pour renvoyer l'élection des officiers municipaux de la Nouvelle-Orléans du 1er lundi d'avril de l'année 1850 au 3me lundi du même mois."

"Acte pour allouer une compensation à J. W. Hassey, pour des services de profession."

"Acte pour remarquer dans ses divisions civils, Chs. A. Laumeyer de la ville de la Nlle Orléans."

"Résolution relative aux chemins sur les terres basses."

Et qu'le Sénat a donné son concours aux amendements de la Chambre à:

"L'acte pour incorporer la ville d'Abbeville dans la paroisse de Vermilion."

L'assistant-secrétaire informe de plus la Chambre que le Sénat a donné son concours avec amendements à l'acte en faveur de Jean Bunel." Et que le Sénat a donné son concours, sans amendement, à:

"Acte pour fixer et établir les limites entre les paroisses de Lafourche Interieure et Terrebonne."

Il informe aussi la Chambre que le Sénat a donné son concours à l'adoption du rapport du Comité de conférence relatif au desaccord des deux Chambres sur les amendements adoptés par le Sénat à la "Résolution fixant le salaire du député-ingénieur de l'Etat." Et que le Sénat a refusé de ses amendements à ladite résolution."

M. Cade, du comité d'enrôlement rapporte que le bill intitulé: "Acte pour donner certains pouvoirs et privilèges à un nombre quelconque d'individus qui se formeront en corporation à l'effet d'ouvrir et de construire un chemin de peage recouvert en planches, à partir de la ville de Shreveport, à la rivière Greenwood dans la paroisse de Caddo, à la ligne du Texas," a été entiérement correctionnel, et l'assistant secrétaire demande la signature de l'Orateur de la Chambre au bill.

Sur motion de M. Philips, il est donné un congé de quelques jours à M. Caulfie'd.

M. Phillips obtient la permission de présenter, sans rien avoir donné avis préalable, un: Acte pour affecter une somme d'argent dans le but d'ameliorer les chutes dans la Rivière Rouge à Alexandrie," qui subit en lie lecture. On se dispense des règles, il subit sa 2me lecture et il est référé au comité de finance.

M. Hunter, du comité de l'éducation publique, auquel a été référée la pétition de John H. Taylor, demandant qu'on vienne à son secours, fait un rapport adverse à la demande de ladite pétition.

M. Butler, du comité de réclamations, auquel a été référée la pétition de L. P. Burese et Henri Bier, demandant une compensation pour de l'ouvrage extra fait par eux, fait le rapport suivant:

"Le comité des réclamations, auquel cette pétition a été référée, ne peut pas décider que cette réclamation devrait de droit, être payée par l'Etat, et ne demandant pas y faire un rapport adverse, demande à remettre ladite pétition au Sénat et à être déchargé de toute considération ultérieure à ce sujet."

M. Layet, greffier de la Chambre, vient informer le Sénat de la mort de l'hon. Preston W. Farrar, Orateur de la Chambre des Représentants.

M. Duncan offre les résolutions suivantes, qu'on lit, et et elles sont adoptées à l'unanimité:

"Résolu que le Sénat ayant le plus grand respect pour l'hon. P. W. Farrar, ex-Orateur de la Chambre des Représentants, ne pourra avec cordialité à la Chambre des Représentants, pour rendre tous les honneurs dus aux restes du défunt."

"Résolu qu'un Comité de trois membres du Sénat soit nommé pour agir de concert avec un comité de la Chambre à l'effet de faire les arrangements nécessaires pour accompli le but de la résolution précédente, et que ledit comité est par la présente autorisé à prendre les mesures qu'il jugera convenables à l'occasion."

"Résolu qu'en signe de respect pour la mémoire du défunt, le Sénat s'ajourne sans s'occuper d'affaires."

M. Bryce offre les résolutions additionnelles qui suivent, et qui devront être insérées après la 2me résolution offerte par M. Duncan, qu'on lit et elles sont adoptées à l'unanimité:

"Résolu que la salle du Sénat soit tendue de deuil et que les membres du Sénat de la Louisiane porteront pendant trente jours un crêpe au bras gauche en honneur de la mémoire de l'hon. P. W. Farrar, ex-Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane," et

"Résolu que le Sénat se [illegible] de la veuve de l'hon. P. W. Farrar, a qui la perte est irréparable, les sympathies sincères de chacun des membres de ce corps."

Le président nomme Dudit comité: MM. Duncan, Sigur et Dufour.

Sur motion, le secrétaire est requis d'en informer la Chambre.

M. Layet, greffier de la Chambre vient présenter le Sénat que l'Orateur *pro tem.*, de la Chambre a nommé MM. Latur, Lamsden, Scarborough, Walker et Benveno, du comité de la part de la Chambre, à l'effet de faire les arrangements nécessaires pour les funérailles de l'hon. P. W. Farrar, décédé.

Le Sénat s'ajourne à lundi, 9 heures A. M.

LUNDI, 11 mars 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents: l'honorable J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur, président du Sénat,

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Chambles, Clark, Cole, Dannoy, Drew, Dufour, Duncan, Gardere, Gaupiel, Harrison, Hereford, Moore, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill.

Sur motion de M. Dufour, il est donné un congé de quelques jours à M. Phillips, en raison d'indisposition.

M. Bryce obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis préalable, des:

Résolutions proposant des amendements à la Constitution, qui subit une 1re lecture.

Sur motion, et se dispense des règles, lesdites résolutions subissent leur 2me lecture, et sur motion de M. Bryce, elles sont référées au comité sur les amendements à la Constitution, avec ordre de faire un rapport ici à mercredi prochain le 13 courant.

M. Beebe obtient la permission de présenter, sans avis préalable, un:

"Acte supplémentaire à l'acte pour établir Bureau de santé dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans," passé le 16 mars 1843," qui subit sa 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles, ledit bill subit sa 2me et 3me lecture et passe.

M. Clark présente une pétition des "Donateurs à l'Institut de la Louisiane," demeurant dans la paroisse d'Est Baton-Rouge, demandant que le bill qui se trouve devant la Législature, pour amender la charte dudit Institut, ne passe pas, laquelle pétition est déposée sur le bureau sujette à appel.

M. Butler obtient la permission de présenter, sans avis préalable, des Résolutions requérant l'Ingénieur de l'Etat à faire enlever les obstacles à la navigation du Cochatta," qui subiront leur 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles, lesdites résolutions subissent leur 2me et 3me lecture et sont adoptées.

M. Butler, du comité de réclamations, fait le rapport suivant:

Le comité des réclamations auquel cet été référée la pétition de H. Paul Carrère, ex-libraire de l'Etat, demandant une compensation de dix-sept cents piastres pour avoir transporté la librairie de l'Etat de la Nouvelle-Orléans à Baton-Rouge, rapporte, après mûre délibération, contre la dite pétition et demande à être déchargé de toute considération ultérieure."

Au nom du comité des réclamations, auquel a été référé le mémoire de F. J. A. Mercier, médecin de la prison de paroisse de la Nouvelle-Orléans, demandant qu'on lui donne une compensation pour les services de profession rendus par lui, M. Butler demande que le comité des réclamations soit déchargé de la considération ultérieure de ladite pétition, et qu'elle soit référée au comité sur les salaires. Sa motion est adoptée.

De la part du même comité des réclamations, M. Butler fait un rapport favorable à "l'Acte pour venir au secours de Jean Baptiste Maillet, de la paroisse d'Avoyelles."

Ledit bill subit sa 2me lecture et il est adopté.

Sur motion ledit bill subit sa 3me lecture et passe.

M. Gutierres, messager du Gouverneur, délivre plusieurs messages écrits du Gouverneur.

M. Salomon, Assistant-Greffier de la Chambre informe le Sénat que l'Orateur *pro tem* de la Chambre a signé les bills et résolutions énrolés de la Chambre, qui suivent, et y demande la signature du président du Sénat:

"Acte pour joindre la Ville Maurepas, qui est en ce moment une partie de la paroisse d'Ascension, à la paroisse de Livingston," et

"Résolution requérant les Sénateurs et invitant nos Représentants au Congrès de faire passer une loi pour faire enlever le radeau de la Rivière Rouge."

M. Butler, du comité des réclamations, auquel a été référé: "L'acte pour venir au secours de Patrick Warde, fait le rapport suivant:

Le comité des réclamations auquel a été référé ce bill, demande qu'il lui soit permis de le reporter au Sénat, ayant la conviction que la pétitionnaire devrait être payé, mais en même temps ne peut pas dire si ce devrait être fait par l'Etat, en conséquence le comité demande à être déchargé de toute considération ultérieure."

(Signé) J. W. BUTLER, Rapporteur.

Sur motion de M. Beebe, le dit bill, comme ainsi qu'il est, subit sa 2de lecture:

"Acte pour venir au secours de Patrick Warde." [illegible]

"Acte déposé par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale, [illegible] Que le comte de Caddo, [illegible] des Comptes Publics, de tout fonds dans le trésor, non autrement affecté, comme [illegible] tion impérative et il audit Patrick Warde pour avoir [illegible] des mets dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] tant le cours des années 1843 et 1849.

M. Beebe demande l'adoption du bill précédent.

M. Swayze, demande l'appel nominal sur cette motion:

M. Fauché au fauteuil:

M.M. Beebe, Clark, Dannoy, Dufour, Gardere, Gaudet et Ricker, votent en faveur de l'adoption—7 voix.

Et MM. Adams, Bryce, Butler, Cade, Cole, Drew, Harrison, Hereford, Moore, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill votent contre son adoption—13 voix.

La motion de M. Beebe est en conséquence perdue, et le bill n'est pas adopté.

M. Hereford obtient la permission de présenter, sans en avoir d'abord avis, un "acte pour établir une branche de la Banque de l'Etat de la Louisiane à Baton-Rouge et qui subit sa 1re lecture.

Sur motion, on se dispense des règles et le dit bill subit sa 2de et 3me lecture et passe.

M. Bryce obtient la permission de présenter, sans avis préalable, une "Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de faire certaines modifications sur le bayou Bœuf," qui subit sa 1re lecture.

Sur motion, on se dispense des règles, la dite résolution subit sa 2de et 3me lecture et elle est adoptée.

M. Sigur obtient la permission de présenter, sans avis préalable un "Acte pour pourvoir au Gouvernement et à l'administration des affaires de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le cas où les trois municipalités se réuniraient en une seule corporation," qui subit sa 1re lecture.

Sur motion de M. Dufour, le Sénat s'occupe de l'acte pour autoriser Samuel Collier à adopter David Dunnelly."

Le dit bill subit une 2de lecture et il est adopté.

Sur motion, on se dispense des règles, le dit bill subit sa 3me lecture et passe.

M. Drew obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis préalable, une:

"Résolution requérant le libraire de l'Etat de fournir certaines livres au Greffier de la Cour de District pour la paroisse de Claiborne, laquelle subit sa 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution subit sa 2de et 3me lecture et elle est adoptée.

M. Bryce, du comité judiciaire, auquel a été référé:

"L'acte pour pourvoir à l'arrestation des criminels venant des autres Etats ou Territoires," et

"L'acte relatif à l'importation de passagers et pour pourvoir à un fonds pour secourir les émigrants indigents qui arrivent dans cet Etat," rapporte les dits bills avec amendements.

Sur motion de M. Dufour, on s'occupe des bills, ils subissent leur 2de lecture, et sont adoptés ainsi qu'amendés par le comité.

Sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur 3me lecture et passent.

Sur motion de M. Van Wickle: "L'acte pour venir au secours des habitans de l'Etat de la Louisiane qui sont sujets aux inondations du Mississipi et pour créer un fonds general pour les levées" est mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain le 13 mars.

M. Cole obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis préalable, un "Acte relatif aux cautions dans toutes les affaires civiles," qui subit sa 1re lecture.

Sur motion, on se dispense des règles, le dit bill subit sa 2de lecture, et il est référé au comité judiciaire.

Sur motion de M. Gardère: "l'Acte pour abroger l'acte intitulé: Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orleans et de Carrollton, approuvée le 6 avril 1843," subit sa 2de lecture et il est référé à la délégation de la Nouvelle-Orléans; et Jefferson.

Sur motion de M. Gardère, le Sénat s'occupe du bill de la Chambre intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour établir des écoles publiques dans l'Etat de la Louisiane."

Le dit bill subit sa 1re lecture, et sur motion de M. Gardère, il est mis à l'ordre spécial du jour pour demain, immédiatement après la lecture du journal.

ORDRE SPECIAL DU JOUR.

Seconde lecture continuée.

Le Sénat reprend en considération le bill du Sénat intitulé: "Acte pour reviser et amender l'acte intitulé: "Acte pour établir des écoles publiques dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 3mai, 1847, et l'acte qui amende ledit acte approuvé le 20 décembre 1848.

Sur motion de M. Cade, la considération de ce bill est renvoyée à demain, à la même heure qui avait été fixée pour l'ordre spécial du jour.

Sur motion de M. Gardère, l'acte affectant une certaine somme d'argent, à l'exécution des travaux des améliorations intérieures de l'Etat, votées par les années 1850 et 1851, lequel acte avait été mis à l'ordre spécial du jour pour aujourd'hui, a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

M. Beebe obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis, un bill intitulé: "Acte pour abroger l'acte intitulé: "Acte relatif aux avis publics dans la paroisse d'Orleans," approuvé le 16 mars 1843. Ce bill subit sa 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles ce bill subit sa 2de lecture et est référé au comité judiciaire.

Sur motion de M. Sigur, le Sénat s'occupe du bill suivant:

"Acte remis au pénitentiaire, pendant la discussion de ce bill, sur motion de M. Adams il est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Sur motion de M. Sigur, le Sénat s'occupe de l'acte pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer à partir du Mississipi jusqu'à la Grande Rivière.

En douane — 500 barils grandes et petites de Pinet, Castillon & Co. cognac.
10 cases vin rouge Castillon jeune 1845.
Et en douane — 500 barils grandes et petites de Pinet, Castillon & Co. cognac.
Unitas proprietors, La Rochelle.
R. C. Gaudet & Co.
Par TH. BLAKE, *Rue Royale*, à vendre par
lav THOMAS PINET & Co. 143, rue Royale.

PAR LE NAVIRE MANCHESTER, de New York et sous la dédouane
3 demi pipes eau-de-vie ; lie 1847,
5 do do finoter London Dock 1849, de la marque Pinet, Castillon et Co. à vendre par
lav THOMAS PINET & Co. 143, rue Royale.

10 avril — 20 — Pipes de Cognac — 20 — 10 avril
Pinet, Castillon & Co. cognac.
Unitas proprietors, La Rochelle.
R. C. Gaudet & Co.
Par TH. BLAKE, *Rue Royale*, à vendre par
lav THOMAS PINET & Co. 143, rue Royale.

PAR LE NAVIRE MANCHESTER, de New York et sous la douane
3 demi pipes eau-de-vie ; lie 1847,
5